

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN,
LE JEUDI 11 MARS 2019 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers : Mesdames Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire

Poste du conseiller siège no. 1 : vacant

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

1. Ouverture, vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

2019-03-102

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil acceptent la tenue de cette séance extraordinaire et que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture, vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résultat de l'élection partielle
4. Dépôt de la démission de Iain MacAulay à titre de conseiller, siège no. 1
5. Élection partielle
6. Nomination maire suppléant
7. Bris d'aqueduc – Travaux urgents : Chemin Victoria Est
8. Bris d'aqueduc – Travaux urgents : Chemin Victoria Ouest
9. Taux horaire pour signaleurs
10. Période de questions
11. Levée de la séance

ADOPTÉE

2019-03-103

2. Adoption de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résultat de l'élection partielle

La directrice générale indique qu'à la fin de la période des mises en candidatures se terminant le 8 mars 2019 à 16 h 30, une seule déclaration de candidature a été reçue, soit celle de Monsieur Iain MacAulay.

Monsieur Iain MacAulay est élu maire de la Ville de Scotstown par acclamation. Monsieur MacAulay a été assermenté le 8 mars 2019 à la suite de sa proclamation.

4. Dépôt de la démission de Iain MacAulay à titre de conseiller, siège no. 1

La directrice générale avise le conseil municipal que Monsieur Iain MacAulay, a déposé au bureau municipal sa lettre de démission au poste de conseiller au siège no.1 le 8 mars 2019 et qu'en vertu de la Loi sur les élections et référendums au Québec, il y aura tenue obligatoire d'une élection partielle à ce poste puisque la vacance est constatée plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste. Le scrutin sera donc fixé parmi les dimanches compris dans les quatre mois de la présente séance et un avis sera donné en ce sens dans les délais prescrits par la Loi.

5. Élection partielle

La directrice générale et présidente d'élection d'office explique que des élections partielles seront tenues afin de combler le poste vacant de conseiller au siège no.1.

Selon l'article 339, de la même Loi, le président d'élection doit, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis de vacance au poste de maire et ce dans un délai de 30 jours pour décider de la date du scrutin à partir de la date de dépôt d'aujourd'hui.

QU'advenant qu'il y ait plus d'un candidat à la fin des mises en candidatures, un scrutin sera tenu le 5 mai 2019 et le vote par anticipation le 28 avril selon les règles stipulées par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les informations et avis publics seront diffusés dans le bulletin municipal l'Info-Scotstown selon le calendrier électoral.

6. Nomination maire suppléant

2019-03-104

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets soit nommé maire suppléant et représentant à la MRC du Haut-St-François.

Que Monsieur Désilets maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et tous autres documents en l'absence de Monsieur Iain MacAulay, maire.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

ADOPTÉE

7. Bris d'aqueduc – Travaux urgents : Chemin Victoria Est

2019-03-105

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine les travaux pour colmater une fuite d'eau sur le réseau d'aqueduc, près du numéro civique 66, chemin Victoria Est.

Ces travaux ont nécessité la location d'une pelle mécanique et de camions auprès de l'entreprise Excavation Richard Blais (Cookshire) ainsi que des matériaux granulaires.

Les travaux étaient sous la supervision de la firme Aquatech, exploitante des réseaux municipaux et les frais sont entérinés.

De plus, l'embauche de deux (2) signaleurs est acceptée en raison du trafic routier sur la route 214.

Les coûts ne sont pas connus actuellement puisque les travaux ont été réalisés aujourd'hui.

ADOPTÉE

- 2019-03-106**
- 8. Bris d'aqueduc – Travaux urgents : Chemin Victoria Ouest**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
- Que le conseil municipal entérine les travaux pour colmater une fuite d'eau sur le réseau d'aqueduc, près du numéro civique 140, chemin Victoria Ouest.
- Ces travaux ont nécessité la location d'une pelle mécanique et de camions auprès de l'entreprise Excavation Richard Blais (Cookshire) ainsi que des matériaux granulaires.
- Les travaux étaient sous la supervision de la firme Aquatech, exploitante des réseaux municipaux et les frais sont entérinés.
- De plus, l'embauche de deux (2) signaleurs est acceptée en raison du trafic routier sur la route 214 et la location d'une rétrocaveuse pour déterminer l'emplacement de la vanne de service pour ce secteur.
- Les coûts ne sont pas connus actuellement puisque les travaux ont été réalisés aujourd'hui.
ADOPTÉE
- 2019-03-107**
- 9. Taux horaire pour signaleurs**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
- Que le conseil municipal fixe une rémunération horaire de 15 \$ pour toute personne agissant à titre de signaleur lorsque requis pour des travaux.
ADOPTÉE
- 2019-03-108**
- 10. Offre d'emploi : inspecteur en bâtiment et en environnement**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
- D'afficher une offre d'emploi pour l'engagement d'une personne à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et responsable de l'application des règlements.
- L'horaire minimum de travail est de 7 heures (1 journée) par semaine du 1er avril au 30 novembre. Du 1er décembre au 31 mars, l'horaire de travail sera sur appel.
- L'inspecteur en bâtiment, sous la supervision de la directrice générale, informe la population et assure l'application de la réglementation en matière d'urbanisme, émet les divers permis et certificats, et effectue toutes autres tâches connexes.
- Plus spécifiquement et sans être limitatives, cette personne:
- Informe le public et les requérants des différentes dispositions réglementaires de la municipalité en matière d'urbanisme et d'environnement; (incluant non limitativement la réglementation d'urbanisme, celles sur l'alimentation en eau, l'épuration des eaux usées, des coupes forestières, des nuisances et de toutes autres matières associées à l'urbanisme et l'environnement;
 - Reçoit et analyse les demandes de permis et certificats d'autorisation, formule les correctifs à apporter aux demandes et émet les permis et les certificats;
 - Effectue le suivi des requêtes, émet des avis et constats d'infraction, assure les suivis et prépare les dossiers de cour;
 - Visite les terrains et immeubles concernant l'application des règlements d'urbanisme, des règlements relatifs aux nuisances publiques, aux chiens

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2019

et autres animaux, à la paix et bon ordre et en assure le suivi incluant les inspections requises ;

- Effectue des inspections périodiques des chantiers sous sa responsabilité et en assure le suivi;
- Inspecte les locaux lors de demandes de changement d'usage ou de nouveaux usages;
- Effectue toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur;
- Collabore avec le comité consultatif d'urbanisme au besoin.

La personne devra aussi remplir une feuille de temps détaillant les tâches accomplies.

Les personnes pourront prendre connaissance de l'offre d'emploi complète au bureau municipal.

La date limite pour le dépôt des candidatures, au bureau municipal, est fixée au vendredi 19 avril 2019 à 16 h.

Cette offre d'emploi sera diffusée dans l'Info-Scotstown, sur le site web de la Ville de Scotstown, Facebook et sur le site d'Emploi Québec.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant, a répondu.

12. Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance est levée. Il est 20 h 42.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Iain MacAulay, maire

Monique Polard, directrice générale